



Coalition des garderies privées
non subventionnées du Québec

Une chance égale pour tous les enfants du Québec



Préparé dans le cadre des consultations budgétaires 2020-2021

Présenté au ministère des Finances du Québec

22 janvier 2020

SOMMAIRE

Dès sa création, le réseau des garderies à contribution réduite devait bonifier l'offre de services existante et non la concurrencer. Le développement du réseau s'est poursuivi en respectant cet équilibre.

Aujourd'hui, on se retrouve avec un réseau mature où la difficulté pour les familles n'est plus de trouver une place en garderie mais davantage de trouver une place subventionnée. On peut facilement déterminer les secteurs où l'on a atteint l'équilibre entre l'offre et la demande et les autres secteurs où des places vacantes sont encore disponibles.

Bien que toutes les garderies du Québec soient soumises aux mêmes exigences et doivent se conformer au Règlement sur les services de garde reconnus du Québec, nous constatons que les propriétaires de garderies privées non subventionnées réussissent à offrir des services de qualité égale, et ce à moindre coût. C'est pourquoi nous croyons que le gouvernement devrait, là où c'est possible, utiliser le réseau des garderies privées non subventionnées pour compléter son offre de places à contribution réduite.

Le ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, a accepté le projet pilote de conversion des places, déposé par la Coalition des Garderies privées non subventionnées du Québec, en novembre 2019. Ce projet de conversion devrait être mis en place pour l'été 2020 car le retour du tarif unique entraînera un transfert des parents vers les milieux subventionnés.

Attendu que le premier ministre François Legault a déclaré :

- Je suis bien d'accord que les places ne sont pas équitables, mais que nous avons un bon réseau de qualité avec les garderies privées et non pas seulement les CPE. (18 juin 2012 lors d'une rencontre entre Monsieur François Legault et la Coalition, Extrait PV)
- *Si, au lieu de bâtir pour 160 places, on convertissait les 80 places ici en places subventionnées, on n'aurait pas besoin de bâtir », a souligné François Legault. (25 octobre 2013, Journal de Montréal)*

Cependant, il y a injustice et inégalité, encore une fois, dans le réseau des services de garde au Québec avec l'abolition immédiate de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants et rétroactive au 1er janvier 2019.

Le gouvernement vient creuser l'écart entre les deux types de services de garde, le subventionné et le non subventionné. Encore une fois, le gouvernement de la CAQ demande aux parents des services de garde non subventionnés de déboursier davantage pour des services de garde éducatif destinés à tous les enfants du Québec.

Un autre geste significatif pour les familles : le retour à un tarif réduit unique pour les services de garde subventionnés

Toutefois, se sont seulement 100 000 familles qui bénéficieront de l'abolition de la contribution additionnelle. La majorité des familles, celles qui ne sont pas incluses dans les plans du Gouvernement et qui fréquentent des milieux non subventionnés, que feront-elles? Pourquoi un écart de tarif, pour un même service, pour un revenu familial identique?

Proposition

Projet pilote pour la conversion des garderie privées

Pour répondre aux besoins des familles du Québec et à l'amélioration de la qualité des services de garde éducatifs, la Coalition propose au Ministre des Finances, monsieur Éric Girard, ainsi qu'au Gouvernement de François Legault, **la conversion des garderies privées non subventionnées vers des garderies subventionnées.**

Ce modèle existe déjà depuis plus de 20 ans. En 1997, c'est plus de 120 000 places dans les GNS qui ont été converties vers un CPE ou une GS en moins d'un an. Il a fait ses preuves. Le MFA a déjà en place tous les outils nécessaires pour faire la conversion des GNS et de respecter les standards de qualité exigés par son ministère. Avec la conversion des GNS, nous souhaitons revaloriser la profession d'éducatrice et d'éducateur en garderie et ainsi se conformer à l'échelle salariale proposée.

Dans un premier temps :

- Convertir 5% des garderies privées dans tous les secteurs délimités par les bureaux coordonnateurs. Il y a 161 BC à travers le Québec. Les GNS sont dans 14 régions administratives.
- Avoir un agenda pour la suite de la conversion et en faire l'annonce à la prochaine mise à jour économique, à l'automne 2020.
- Le tarif devrait être le même tarif qu'une GS, selon le plan budgétaire.
- Le meilleur moment pour la mise en place serait l'été 2020.

Le tarif unique

Nous proposons un tarif unique pour toutes les familles qui occupent une place dans une installation en service de garde éducatif. (Mise à jour économique nov.2019)

Pour donner suite à cet engagement, celui de l'abolition de la contribution additionnelle, que vous avez annoncé et qui rejoint seulement une partie des parents, vous devez aussi inclure l'ensemble des familles du Québec. Déjà budgété, les familles reçoivent un soutien sous la forme du crédit pour frais de garde. Nous savons que ce crédit est de 9660\$ par enfant, soit une part du provincial et du fédéral. Ce montant est assujéti au salaire des parents. Comme l'abolition de la contribution additionnelle est déjà en fonction pour les familles qui occupent une place subventionnée, le gouvernement doit aussi inclure toutes les familles qui désirent une place dans un service de garde subventionné. C'est pourquoi nous faisons partie de la solution en étant déjà en opération et sans coût supplémentaire de construction.

Dans ce sens, le premier Ministre a mentionné être en accord avec ces principes :

- Tarif unique pour l'ensemble des familles dans les GNS
- Remboursement intégral du crédit pour frais de garde, sans le calcul en pourcentage des salaires des familles

- Établir un délai de 3 ans pour ce projet, le temps de connaître les résultats du projet pilote sur la conversion des places.

Le taux moyen quotidien du tarif dans les GNS, en 2019 :

- Poupon : \$ 42.00
- Enfant : \$ 41.00

Nous avons fait le calcul du montant maximum que le gouvernement du Québec verse aux parents ainsi que le montant maximum du fédéral. Ce montant, du fédéral, les parents le reçoivent seulement une fois par année. Ils doivent continuellement avancer plus d'argent.

- A) La moyenne du tarif au Québec pour une journée de service de garde
- B) Nombre de jours dans une année
- C) Le maximum offert par le Gouvernement du Québec
- D) Le maximum offert par le Gouvernement fédéral
- E) La contribution du parent pour un enfant pour l'année
- F) Tarif au quotidien pour l'équilibre du tarif unique de \$8.35/jour

	A Tarif moyen	B 261 jours	C Remboursement Québec 27.87/jours	D Remboursement fédéral +/-	E Contribution parent	F Tarif Quotidien
Poupon	42.00	10962\$	7274.07	2385.93	1302.00	4.99
Enfant	41.00	10701\$	7274.07	2395.93	1031.00	3.95
Poup/enf	45.45	11 862.45\$	7274.07	2395.93	2192.45	8.40

*Le montant du remboursement est selon le revenu familial, nous avons inscrit le remboursement maximum.

Le gouvernement pourrait aider à augmenter le tarif quotidien pour les GNS à 45.45\$ par enfant et ainsi permettre une certaine équité dans les services de garde. Cela contribuerait à s'assurer de la qualité exigée par le ministère de la Famille et, par le fait même, augmenter le salaire des éducatrices et éducateurs. Cet argent est déjà inclus au budget, ne reste qu'à établir une nouvelle façon de le remettre aux familles.

Conclusion

Nous pouvons affirmer que les places en service de garde ont atteint une certaine maturité et que la demande de places en milieu familial est en déclin au Québec. C'est certainement une piste à approfondir. Une bonification de l'aide gouvernementale dans les garderies privées non subventionnées serait une mesure d'équité intéressante, pour les parents et les garderies, au même titre que les garderies privées subventionnées existantes.

Les parents qui résident dans les milieux urbains préfèrent clairement les services de garde en installation. Dans les régions plus éloignées, ayant un grand territoire, la garde en milieu familial répond à un besoin spécifique. Les services de garde en installation ont l'avantage d'offrir des infrastructures conformes et de répondre à un ensemble de normes liées à la qualité.

Plutôt que de développer de nouvelles places dans les CPE, d'engager de nouveaux investissements et de construire de nouvelles installations, nous croyons qu'il serait plus judicieux d'utiliser davantage le réseau existant des garderies et d'inclure tous les partenaires.

Nous reconnaissons tous que le Québec a su développer un réseau de garderies de qualité, appliquant des normes élevées et offrant des services éducatifs adaptés. Le développement de ce réseau est maintenant complété.

Il est temps, avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures, de s'assurer de compléter le développement du réseau de garderies déjà existant et d'offrir à chaque famille, un accès à des places subventionnées et équitables, avec la participation des garderies privées non subventionnées.

Les québécois sont fiers de leurs services de garde et nous devons d'abord nous assurer de répondre à la demande des parents. À l'origine, la création du réseau québécois de services de garde visait à offrir, à toutes les familles, un service de Qualité, Équitable, Uniforme, Sécuritaire et Accessible à tous les enfants.